

11.12

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
5 DECEMBRE 2023

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 33/2023 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2024
6. Préavis No 34/2023 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000 pour la réalisation d'un trottoir sur la route de Lausanne entre la déchèterie et le chemin de Montaney
7. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 19h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public. M. Philippe Heller, malade, est excusé.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 53

Excusés : 2

Absent : 0

2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023, approuvé par le Bureau le 10 octobre 2023, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

En préambule à mes communications, je vous lis une lettre qui m'a été adressée le 1^{er} novembre 2023 par M. Michel Girod, Municipal.

(NDR : Le Président lit la lettre de démission de M. Girod, qui déménage à Lucens)

Nous prenons donc acte de la démission de Michel Girod, après 12 ans passés à la Municipalité de Froideville au profit de la collectivité. Aussi, à l'heure de prendre congé de lui, nous souhaitons lui remettre un petit présent afin de le remercier pour le travail accompli durant toutes ces années.

Cher Michel, nous te souhaitons une belle et heureuse retraite !

(NDR : Un panier garni est remis à M. Girod et l'assemblée applaudit notre futur ex-Municipal)

D'entente avec la Préfecture et afin de remplacer le Municipal démissionnaire, une élection complémentaire aura lieu à laquelle tous les Cacatchoux, étrangers comme ressortissants suisses, disposant des droits civiques, peuvent participer, tant pour présenter leur candidature que pour exprimer leur choix.

Même si l'arrêté préfectoral n'est pas encore officiellement sorti, cette élection complémentaire se déroulera comme suit :

Le 1^{er} tour fixé au dimanche 3 mars 2024, en même temps que les votations fédérales ;

Le dépôt des candidatures est fixé au lundi 22 janvier 2024, à midi, dernier délai. On attendra toutefois l'arrêté de convocation préfectoral pour l'ouverture des candidatures. Dès que ce document nous sera parvenu, celui-ci sera publié sur le site internet de la Commune.

Une soirée de présentation des éventuels candidats a été pré-réservée au mardi 6 février 2024, à 20h00, à la salle du 700^{ème}. Celle-ci n'aura lieu que s'il y a plusieurs candidatures. En effet, comme lors de chaque élection, s'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection est tacite.

Pour être élu au premier tour, il est nécessaire d'obtenir la majorité absolue.

Un éventuel 2^{ème} tour est fixé au dimanche 24 mars 2024, trois semaines après le 1^{er} tour. Le dépôt des listes pour le second tour a été arrêté au mardi 5 mars, à midi. Lors de cette deuxième ronde, le candidat élu sera celui ayant obtenu le meilleur score.

Voilà pour ce qu'il en est des détails techniques de cette élection complémentaire. Pour le reste, il est essentiel de pouvoir compter sur une ou des candidatures de personnes motivées. Aussi, je vous invite à profiter de ce temps de fêtes de fin d'année pour vous poser la question de votre éventuelle propre candidature.

Bien sûr tant la Municipalité que moi-même nous tenons à votre disposition, à vous les Conseillères et Conseillers, mais également à celle de tous les Cacatchoux, pour tout renseignement complémentaire.

La population suisse était invitée à renouveler ses élus fédéraux dimanche 22 octobre 2023. Pour cette élection capitale, la participation a été des plus modestes puisque seulement quelque 44.9% des Cacatchoux ont exprimé leur suffrage. C'est toujours un peu mieux que les vaudois dont seuls 40.2% se sont mobilisés, en comparaison avec les 45.1% sur le plan national. Faible participation mais quand même un gros travail pour le Bureau électoral, renforcé par de nombreux volontaires. Merci à tous pour ce travail fastidieux qui a permis de mener à bien cette grande échéance politique, sans incident et dans la bonne humeur.

A cette occasion, et comme à leur habitude, les Cacatchoux ont globalement voté plus à droite qu'à gauche. Si au niveau cantonal, le résultat est plus équilibré, la répartition des forces au Conseil national reste plus favorable aux partis dits bourgeois, à l'instar de ce qui est sorti des urnes à Froideville. Je vous joins un petit tableau comparatif des résultats des principaux partis ayant récoltés des sièges à la Chambre du Peuple :

Répartition du Conseil national par force :

Partis politiques	Froideville	Vaud (19 sièges)	Suisse (sièges)
1 Union Démocratique du Centre	24.9%	17.4% / (4)	27.93% / (62)
2 Parti Socialiste	19.4%	22.2% / (6)	18.27% / (41)
3 Le Centre	2.6%	3.2% / (1)	14.06% / (29)
4 Les Libéraux-Radicaux	14.1%	19.2% / (4)	14.05% / (28)
5 Les Vert-e-s	6.0%	11.4% / (3)	9.78% / (23)
6 Vert'libéraux	5.4%	6.0% / (1)	7.55% / (10)
Autres	---	---	--- / (7)

Nos félicitations vont également à nos candidats du cru :

- Mme Jessica Witzig a réalisé un très bon score au niveau communal ;
- Quant à M. Jean-François Thuillard, il lui a manqué un « chouïa » pour être élu au Conseil national. Nous lui donnons donc rendez-vous dans 4 ans afin de valider son ticket pour Berne.

Concernant l'élection au Conseil des Etats, il aura fallu deux tours pour élire les sénateurs vaudois, seul Pierre-Yves Maillard ayant passé au premier tour de scrutin. C'est finalement M. Pascal Broulis qui rejoint son ex-compère du Conseil d'Etat vaudois pour siéger à la Chambre des Cantons. Le Canton de Vaud sera donc représenté par un élu socialiste et un PLR.

Au final, voici la composition du Conseil des Etats, selon le nombre de sièges :

Partis politiques	Vaud (2 sièges)	Suisse (46 sièges)
1 Le Centre		15
2 Les Libéraux-Radicaux	1	12
3 Parti Socialiste	1	8
4 Union Démocratique du Centre		6
5 Les Vert-e-s		3
6 Vert'libéraux		1
Autres		1

Jeudi 9 novembre dernier, vous étiez nombreux à l'inauguration officielle de la nouvelle patinoire saisonnière. Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré à la mise en place de ce projet, de l'idée de base née dans la tête d'un membre du comité du CNF jusqu'à sa réalisation par la Municipalité avec l'aide de nombreux volontaires qui se sont dévoués pour que tout soit en place pour cette saison.

C'est confirmé, Froideville est désormais la station de sports d'hiver la plus proche de Lausanne, désormais jalouée par des rivales comme Crans-Montana, Verbier et même Zermatt !

Vu le magnifique engouement populaire montré lors de l'inauguration pour les villageois le samedi suivant, le succès semble au rendez-vous. Je souhaite que cette merveilleuse aventure puisse se poursuivre toute cette saison avec la même fréquentation. On verra à l'heure du bilan si l'existence de la Froideville Arena doit être pérennisée.

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de vous rendre à la patinoire, n'oubliez pas d'agender le samedi 27 janvier prochain. Notre sortie du Conseil communal devrait y faire un petit détour. Les détails de cette journée vous parviendront sous peu.

En plus de sa séance d'approbation du procès-verbal de notre dernière assemblée, le Bureau s'est également réuni le 21 octobre 2023 afin de nommer deux commissions sur demande de la Municipalité, à savoir :

- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation d'un refuge forestier au lieu-dit les Orgires :
 - o Convocateur : M. Nicolas Tanner
 - o Membres : Mme Aude Bichovsky Suligoj, MM. Jacques Abt, Olivier Martin et Cédric Pahud
- Commission concernant la demande de crédit extrabudgétaire pour financer la construction d'un trottoir en bordure de la route de Lausanne (sujet figurant à l'ordre du jour de ce soir) :
 - o Convocateur : M. Yann Betticher
 - o Membres : Mme Floriane Martin, MM. Sylvain Parisotto, Marc-Henri Schwab et Yves Schwarz

Mercredi 22 novembre 2023, nous avons reçu la visite de M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, pour sa visite de commune annuelle. A cette occasion, ce magistrat a pu constater le bon fonctionnement général de la commune et de ses organes politiques, la bonne tenue des comptes et autres documents à présenter.

Cette visite donne toujours lieu à de bonnes discussions sur les relations entre la Municipalité et le Conseil communal et permet notamment de développer certains sujets d'actualité ou d'évoquer de potentielles situations problématiques, survenues dans d'autres communes.

Avant la présente législature, notre Conseil communal ne comptait aucun délégué à l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs) dans ses rangs. Suite à une modification de ses statuts, nous avons désormais deux déléguées et une suppléante dans cette association, respectivement Mmes Marti, Jenni et Chassot-Vittoz.

Toutefois, il est vrai que la plupart d'entre nous n'avons qu'une connaissance très relative des activités de cette association intercommunale : Accueil familial de jour, garderies, UAPE, etc.

Nous connaissons les coûts que cela représente pour Froideville mais pas forcément le cahier des charges de celle-ci, ni à quelles obligations légales cela répond.

Aussi, et afin que vous puissiez y voir plus clair dans ce domaine, un représentant de l'EFAJE viendra lors de notre prochaine séance de mars pour nous faire une présentation plus détaillée de cette association regroupant 32 communes de la région pour environ 45'000 habitants.

Un grand bravo à la société de Jeunesse de Froideville, laquelle a pu décrocher l'immense honneur d'organiser le Giron du Centre des Jeunesses campagnardes en 2025 ! C'est une belle occasion de réunir les jeunes et les un peu moins jeunes du village autour d'un sacré challenge !

Aussi, ne manquez pas d'agender ce rendez-vous festif, que ce soit comme volontaire, participant, sportif ou je ne sais quoi d'autre !

Le Conseil communal de Froideville avait pour habitude de verser les jetons de la séance de décembre à une bonne œuvre.

Aussi pour faire perdurer cette tradition, je vous propose de faire don de votre jeton de ce soir à une organisation humanitaire basée à Lausanne, à savoir Mercy Ships, ONG qui a su toucher le petit cœur sensible de votre Président.

Sur terre, 5 milliards d'êtres humains n'ont pas un accès suffisant à des soins chirurgicaux essentiels. Pour tenter de palier à cette dramatique situation, Mercy Ships utilise des navires-hôpitaux pour offrir chaque année, gratuitement, plus de 2'000 opérations chirurgicales et 8'000 traitements dentaires à ceux qui n'y ont pas accès dans les pays en développement. De plus, Mercy Ships soutient le système de santé des pays hôtes par de la formation et des rénovations d'infrastructures.

Des milliers de vies ont été transformées par des interventions chirurgicales parfois pas si compliquées ou coûteuses, puisqu'une fermeture de fente labiale revient en moyenne à CHF 250.00 ou l'ablation d'une tumeur à CHF 500.00. Les témoignages de ces vies transformées valent la peine d'être découverts. Toutes ces interventions ne seraient pas possibles sans l'investissement de nombreux volontaires provenant de plus de 60 pays (médecins, personnel médical mais aussi de toutes autres sortes de métiers).

Lorsque je parle de bénévoles, il faut même savoir que ces volontaires, en plus de donner de leur temps, sans être rémunérés, paient leur séjour pour aller apporter espoir et guérison aux plus démunis. Un état d'esprit tel qu'il a marqué de nombreuses personnalités et chefs d'Etat à l'instar de Nelson Mandela qui déclarait : « J'admire la vision et la mission de Mercy Ships et vous invite à soutenir avec moi leur travail honorable et à contribuer à faire du monde un lieu meilleur. »

Votre don est donc primordial pour changer des vies dans ces pays ! Il faut également savoir qu'en décembre tous les dons faits à Mercy Ships seront doublés par un généreux donateur.

Néanmoins, comme c'est votre argent et par conséquent votre décision de faire un don, je vous le demande formellement : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui ce soir s'oppose à ce que son jeton de décembre soit versé en faveur de Mercy Ships afin de changer des vies ?

(NDR : L'assemblée accepte bien volontiers de donner pour cette bonne œuvre !)

Si tel n'est pas le cas, je vous remercie pour votre générosité en faveur des plus démunis.

Depuis notre dernière séance d'octobre, les occasions ont été nombreuses pour vous réunir lors des différentes manifestations villageoises de toutes sortes. Je vous rappelle encore une fois que le site internet de Froideville vous permet d'accéder à l'agenda des manifestations afin d'être sûr de ne rien rater !

Au niveau de la Commune, n'oubliez pas d'agencer le samedi 6 janvier pour l'apéritif communal afin de fêter la Nouvelle année, la sortie du Conseil communal du samedi 27 janvier et bien sûr de notre prochaine séance de Conseil qui se déroulera le mardi 12 mars 2024. Par ailleurs, pour celles et ceux qui ne les auraient pas notées dans leur agenda lors de la précédente séance, je vous rappelle que toutes les dates des séances 2024 figurent dans le procès-verbal de la dernière séance que vous avez tous reçu avec les documents du jour.

Avant de terminer mes communications, j'aimerais adresser tous mes remerciements, à vous toutes et tous chers Conseillers, mais également à la Municipalité, à tous nos employés communaux, au sens large et à tous les membres de nos sociétés locales. Un grand Merci pour votre engagement et votre travail fourni pour le bien de notre collectivité. Ce dévouement de tous les jours qui fait de Froideville un village où il fait si bon vivre !

Comme d'après mon calendrier de l'Avent en chocolat, il ne reste plus que 2 jours avant Noël, c'est le dernier moment pour moi pour vous souhaiter à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et vos proches, un très Joyeux Noël et de merveilleuses fêtes de fin d'année. Je vous adresse tous mes meilleurs vœux de santé, de joie et d'amour pour 2024 ! Que cette prochaine année vous réserve autant de belles surprises qu'on a de pives dans nos forêts ! »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 33/2023 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2024

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le budget de la Commune se base sur une population de 2'720 habitants. La marge brute d'autofinancement est de CHF 2'107'414.00. Les recettes s'élèvent à CHF 12'290'200.00, alors que les charges se montent à CHF 12'385'620.00 résultant en un excédent de charges de CHF 95'420.00.

La Commission s'est posé la question de la différence entre « Patrimoine administratif » et « Patrimoine financier ». Celle-ci peut se résumer de la manière suivante :

- Le Patrimoine administratif est indispensable à l'accomplissement des différentes tâches publiques imposées par la législation, le bien servant à remplir une tâche communale obligatoire ;

- Le Patrimoine financier est celui dont la Commune a la libre disposition (aliénabilité), le bien pouvant être vendu sans empêcher la collectivité de remplir une de ses tâches obligatoires ou choisies. Le bien a été acquis ou est conservé dans le patrimoine dans un objectif de rendement.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre une discussion sur le préavis.

M. J.-M. Porchet, p. 12, demande s'il est possible d'avoir plus d'informations concernant la péréquation directe détaillée (Population, Solidarité, Transports, Alimentation).

M. J.-L. Meylan répond que le tableau indique ce que la commune paie (Alimentation) et ce qu'elle reçoit (Population, Solidarité, Transports).

Le calcul des volets Population et Solidarité dépend du taux d'impôt par habitant alors que le volet Transports dépend des investissements effectués notamment sur le réseau routier.

Les dépenses sont calculées avec une année d'écart, ce qui signifie que le budget 2024 se base sur les montants de 2022, ce qui explique par exemple la différence de -40% dans le volet Transports.

M. J.-F. Thuillard ajoute que la nouvelle péréquation, qui entrera en vigueur en 2025, ne tiendra plus compte des investissements mais de statistiques (habitants, nombre de kilomètres de route, nombre d'enfants transportés, altitude de la commune, etc.).

Le Président ouvre ensuite une discussion sur les annexes.

M. F. Montfort, p. 9, cpte 310.423.2, demande si la rente DDP a un rapport avec le bâtiment de la Raiffeisen et si ce chiffre est impacté par la fermeture de l'agence.

M. J.-L. Meylan répond que le DDP de la Raiffeisen est gratuit car en échange la banque s'occupait de la réfection du bâtiment.

M. J.-F. Thuillard explique que ce compte concerne uniquement le DDP des trois bâtiments du Bas-de-la-Fin.

M. M.-H. Schwab, p. 18, cpte 450.301.1, demande ce qui justifie l'augmentation de CHF 24'400.00 pour la gestion de la déchèterie.

M. J.-L. Meylan répond que le salaire du nouvel employé est plus élevé que celui de l'ancien gérant, qui était jeune.

Mme J. Kobel Dubail demande pourquoi la patinoire n'apparaît pas dans le budget.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité prendra connaissance des éléments chiffrés après la fermeture de la patinoire et décidera si celle-ci doit être pérennisée ou non, avec un nouveau vote du Conseil.

Mme J. Kobel Dubail, p. 40, cpte 190.311.1.2, demande si la mise en place du système eBill n'a pas déjà été faite.

M. J.-L. Meylan répond que cet élément était prévu dans le préavis sur la mise à jour des systèmes informatiques, mais que la société T2i n'a ensuite plus assuré ce service avant de le faire à nouveau.

Mme J. Kobel Dubail, p. 43, cpte 510.311.3, demande ce que sont les ANF.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il s'agit de l'Affichage Numérique Frontal, à savoir les grands écrans qui équiperont les différentes classes pour l'enseignement numérique.

M. J.-L. Meylan revient sur la question de M. Schwab et indique que le budget mentionne 1,2 ETP car ce poste comprend les traitements pour la gestion de la déchèterie et également pour la gestion des ordures communales.

Le Président ouvre enfin une discussion générale sur le préavis.

M. Ph. Weibel remarque que le rapport de la Commission des finances contient une erreur puisque la marge brute d'autofinancement est en réalité de CHF 738'680.00.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 33/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2024 comprenant, selon le préavis présenté :

- aux revenus	CHF	12'290'200.00
- aux charges	CHF	12'385'620.00
- soit un excédent de charges de	CHF	95'420.00

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 34/2023 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000 pour la réalisation d'un trottoir sur la route de Lausanne entre la déchèterie et le chemin de Montaney

Le Président explique que ce préavis a été fait sur un nouveau mode de fonctionnement. En effet, auparavant il était d'usage de faire la demande de crédit sur le coût des travaux en déduisant le montant d'éventuelles subventions ou participations. Apparemment, il n'était pas tout à fait correct de procéder de la sorte. Le préavis doit mentionner le montant total des travaux pour le crédit soumis au Conseil. Les contributions ou aides étatiques viennent par la suite diminuer la facture finale. Toutefois, tant que le montant des subsides n'est pas encaissé, la charge financière pour la commune est le montant total des travaux. C'est donc ce coût total, sans déduction, qui doit être accepté par le Conseil communal comme demande de crédit.

M. J.-L. Meylan ajoute que la Municipalité souhaite apporter une plus grande cohérence dans le dispositif qui est voté en respectant la structure voulue par l'Etat de Vaud.

Les conclusions d'un préavis doivent indiquer :

- le but du préavis, en l'occurrence l'autorisation de réaliser un trottoir ;
- le type de préavis et le montant du crédit ; il en existe deux types :
 - o un crédit d'investissement, qui va au bilan ;
 - o un crédit extrabudgétaire, qui va au compte de fonctionnement et qui n'était pas prévu dans le budget ;
- le financement, à savoir la manière de payer le montant, ce qui peut se faire avec les liquidités courantes ou en demandant un emprunt ;
- l'indication d'éventuelles subventions qui viendraient diminuer le montant du crédit ;
- les charges de fonctionnement et la durée d'amortissement.

M. L. Gattlen demande si les frais annuels de fonctionnement seraient indiqués dans la dernière partie des conclusions.

M. J.-L. Meylan confirme que c'est le cas mais que de tels frais feraient certainement l'objet d'un point séparé pour plus de clarté.

M. Y. Betticher donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : lors de la séance avec la Municipalité, représentée par M. Philippe Heller, la Commission a pu bénéficier de nombreuses explications sur le projet et aussi eu l'occasion de poser ses questions.

A ce jour, la déchèterie est aisément accessible en voiture, en revanche l'accès pour les piétons n'est pas sécurisé sur les 120 derniers mètres qui bordent la Route de Lausanne avant la déchèterie. Cette situation représente un certain danger au bord d'une route très fréquentée sur laquelle les voitures roulent à vitesse élevée.

Le Canton projette la réfection de la RC546 C-S (Route de Lausanne depuis les Bois d'Archamps jusqu'à l'entrée du village). La Municipalité souhaite ainsi profiter de ces travaux, pour construire un trottoir en bordure de la route cantonale. Le coût total des travaux est devisé à CHF 80'000.00, dont 50% est pris en charge par la DGMR.

En conclusion, après avoir pris connaissance du préavis No 34/2023, discuté avec la Municipalité et discuté en interne, la Commission ad hoc est convaincue de la nécessité de la construction de ce trottoir et propose à l'unanimité que le Conseil communal accepte le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le coût de la réalisation du trottoir – CHF 80'000.00 – sera pris en charge pour moitié par la DGMR – Direction Générale de la Mobilité et des Routes – ramenant ainsi l'effort financier de la Commune à CHF 40'000.00.

Ce montant sera pris sur les liquidités courantes. L'amortissement, en une fois, de l'investissement sera réalisé par prélèvement à la réserve « Travaux d'aménagements routiers ».

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements en annexe du budget 2024, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. C. Débieux demande s'il est possible de sécuriser la traversée entre le nouveau trottoir et le bâtiment de la Route de Lausanne 5 (ancien restaurant l'Ecureuil), notamment parce que de jeunes enfants y habitent.

M. J.-F. Thuillard répond que ce bâtiment étant malheureusement hors localité et dans une zone agricole, il n'est pas possible de mettre un passage piéton à cet endroit.

M. C. Débieux demande s'il est possible de réduire la vitesse à 60 km/h.

M. J.-F. Thuillard explique que cela est possible, avec une procédure relativement complexe, mais qu'il y a un risque que la route devienne une route communale et que son entretien soit donc à la charge de la commune.

M. J.-M. Porchet remarque que le trottoir du Chemin de Montaney se situe sur la gauche en descendant et qu'il faut ensuite traverser la route pour rejoindre le nouveau trottoir, mais qu'il n'y a pas de passage piéton, seulement un îlot.

M. J.-F. Thuillard indique qu'il faut un certain nombre de traversées par heure pour mettre un passage piéton hors localité et que ce chiffre n'est pas atteint pour le bas du Chemin de Montaney. Il n'y a donc pas de passage piéton mais une aide à la traversée sous forme d'un îlot central.

M. S. Zoëll demande s'il est possible de poser un luminaire pour éclairer la traversée.

M. J.-F. Thuillard répond que la traversée en bas du Chemin de Montaney est déjà éclairée et qu'il y a trois luminaires du côté de l'Ecureuil, en face du nouveau trottoir. L'éclairage est donc suffisant et respecte les normes légales.

M. C. Vuilleumier remarque qu'il y a une servitude de passage à pied dans le projet et demande s'il est possible d'étendre cette servitude pour le passage de petits véhicules motorisés, notamment ceux de personnes âgées, ou de vélos qui tirent des charrettes.

M. J.-F. Thuillard répond que la servitude concerne uniquement un petit bout du trottoir se trouvant sur une parcelle agricole du côté du Chemin de Montaney. Le reste du trottoir est sur le domaine public et il n'y a pas besoin de servitude.

M. C. Vuilleumier demande s'il est possible de prévoir malgré tout une telle extension de l'utilisation du trottoir.

M. J.-F. Thuillard répond, après quelques recherches du Secrétaire municipal, que selon l'article 43 LCR le trottoir est réservé aux piétons et qu'une telle extension n'est donc pas possible.

M. S. Zoëll revient sur sa question et précise qu'il parlait de mettre un lampadaire sur le trottoir pour éclairer la traversée depuis l'Ecureuil.

M. J.-F. Thuillard répète qu'il y a trois luminaires du côté de l'Ecureuil, en face du nouveau trottoir et qu'il n'y aura donc pas de luminaire sur le nouveau trottoir.

Mme J. Kobel Dubail demande des précisions sur le poste Coût de réalisation du trottoir car normalement les préavis sont plus détaillés sur ce point.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il n'y a pas de détail car les montants sont estimés par la DGMR qui vient avec ses propres entreprises pour effectuer les travaux de la Route de Lausanne pour un montant de plus d'un million. Il précise que la subvention de 50% est possible car il y a un intérêt public à créer ce trottoir, à savoir que le trottoir permet de se rendre à la déchèterie, ce qui remplit un objectif de durabilité.

M. J. Chassot demande s'il est possible de joindre la garantie de l'Etat concernant le subventionnement en annexe des préavis.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il n'y a pas besoin de mettre ces documents en annexe car le Canton respecte ses engagements en matière de subventions, mais que la Commission ad hoc ou la Commission des finances auraient bien sûr pu demander ces documents dans le cadre de leurs travaux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 34/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à réaliser un trottoir sur la route de Lausanne entre la déchèterie et le chemin de Montaney ;
- 2) d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 ;
- 3) de financer cet investissement au moyen des liquidités courantes ;
- 4) de prendre acte que le coût des travaux sera subventionné à 50% ;
- 5) d'amortir cet investissement en une fois et de prélever le montant correspondant à la réserve Travaux d'Aménagements Routiers.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Propositions individuelles et divers

M. M.-H. Schwab demande si, suite à la réfection de la Route de Lausanne, cette route sera plus large qu'actuellement.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il pourra regarder le plan et apporter des précisions lors d'une prochaine séance mais que de manière générale le Canton prévoit des routes moins larges pour limiter la vitesse de circulation. Le tronçon à la sortie du village se trouve pris entre des zones de sources et la zone agricole et son élargissement paraît quasi impossible.

M. L. Gattlen demande quand la réfection de la route sera mise à l'enquête.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il n'y aura normalement pas de mise à l'enquête puisqu'il s'agit d'une réfection et que seul le trottoir sera mis à l'enquête car il s'agit d'un nouvel aménagement.

M. L. Gattlen demande si les riverains seront avertis des travaux.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il va se renseigner.

Mme J. Witzig remarque que l'éclairage du Chemin du Chalet-à-Gobet est éteint à partir d'une certaine heure, notamment la traversée du Chemin du Raffort, et trouve cela dangereux pour les piétons nocturnes. **Elle** demande s'il est possible de faire quelque chose pour assurer la sécurité des piétons.

La Municipalité prend note de cette demande et répondra lors d'une prochaine séance.

M. V. Rey remarque qu'il y a eu beaucoup de demandes au cours des dernières séances pour diminuer, modifier ou augmenter l'éclairage, ce qui ne rend pas facile la tâche de la Municipalité sur ce sujet.

M. M.-H. Schwab explique qu'il y a un trottoir, que l'éclairage est éteint depuis minuit et que les phares des voitures sont de plus en plus performants et trouve excessif de vouloir remettre de la lumière en pleine nuit.

M. A. Bouhedja propose de modifier les intensités pour mettre d'accord toutes les parties.

M. J.-L. Meylan explique que la Municipalité y songe mais qu'il faudrait changer toute la technologie qu'on a actuellement pour pouvoir faire les changements demandés et même modifier l'intensité réverbère par réverbère.

M. M.-H. Schwab ajoute que les gens devraient s'acheter l'équipement adéquat (lampe frontale, gilet jaune, etc.) au lieu de pousser la collectivité à maintenir l'éclairage pour une ou deux personnes.

Mme J. Witzig explique d'après son expérience personnelle que ne pas voir le trottoir en raison de l'absence d'éclairage est dangereux, surtout avec le verglas de la saison hivernale. De plus, même avec des phares performants, il n'est pas toujours aisé de voir les piétons qui traversent la route.

M. J.-F. Thuillard indique que la Municipalité a pour l'instant reçu un seul mail de mécontentement concernant l'éclairage. Ce soir il s'agit de la deuxième remarque. La Municipalité a choisi d'éteindre certains quartiers tout en assurant l'éclairage du Centre sportif pour garantir la sécurité des personnes qui y font des activités.

M. A. Waelti commence par féliciter l'équipe de la patinoire pour son travail et indique avoir eu des retours sur la sécurité, notamment le fait que des enfants restent sans surveillance de la part de leurs parents. **Il** demande si la commune devrait mettre un panneau d'avertissement pour éviter d'engager sa responsabilité en cas d'accident.

La Municipalité prend note de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe la parole au Syndic pour la remise du Mérite sportif.

M. J.-F. Thuillard explique les conditions de la remise d'un Mérite sportif, artistique, culturel et professionnel, figurant dans le règlement y relatif.

Les mérites sportifs peuvent être remis à un individu ou à une équipe. Peuvent être candidats : un(e) sportif(ve), une équipe ou un club ayant obtenu un premier rang sur le plan cantonal ou des résultats remarquables sur le plan romand, national ou international et qui peut être un exemple pour la jeunesse. Les candidats doivent, soit être membres d'une société locale (ayant son siège à Froideville) et avoir leur domicile à Froideville, soit habiter Froideville et pratiquer leur sport hors de la Commune.

Cette année, la Municipalité a décidé de récompenser certains membres de l'équipe de suisse de Broomball, qui est devenue championne d'Europe en novembre dernier.

Il présente ensuite Bertrand Grossenbacher, responsable marketing de l'association suisse de Broomball et président de l'organisation du championnat d'Europe, David Rouge, capitaine de l'équipe suisse de Broomball, Loïc Tinguely et Benjamin Gisclon. C'est à ces deux derniers, habitant Froideville, qu'est remis le Mérite sportif.

L'assemblée applaudit ces athlètes champions d'Europe !

Une petite vidéo, diffusée lors de l'émission Sport Dimanche du 5 novembre 2023, est montrée à l'assemblée pour lui présenter ce sport méconnu qu'est le Broomball.

La Municipalité propose qu'une petite initiation ou un match soit organisé à la patinoire de Froideville

M. B. Grossenbacher accepte bien volontiers cette proposition et discutera des conditions d'organisation avec la Municipalité.

Le Président félicite également nos champions, remercie ensuite l'assemblée pour son attention, souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et une belle année 2024 à tout le monde et lève la séance à 20h35.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Dominique Glur



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 12 décembre 2023

Communications au Conseil communal

Séance du 5 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Salle omnisports du futur gymnase d'Echallens

La Municipalité a décidé d'accepter la proposition de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud de participer financièrement à hauteur de 2 x CHF 1.- par habitant à la construction de la salle omnisports du futur gymnase d'Echallens. Ceci permettra un agrandissement de sa largeur et l'installation de gradins fixes et rétractables pour accueillir du public de manière souple en disposant de gradins jusqu'à 300 personnes. Ils offriront également l'opportunité d'organiser des événements de portée cantonale ou nationale dans le Gros-de-Vaud.

2. Prolongation de la zone réservée communale (art. 46 LATC)

Le Département des institutions, du territoire et du sport a approuvé le 31 octobre 2023 la prolongation de la zone réservée communale. Cette prolongation de 3 ans de la zone réservée communale a comme seul effet la non-constructibilité temporaire des parcelles concernées. Cela permet à la Municipalité de poursuivre ses travaux sur la révision du plan d'affectation communal.

3. Achat de la parcelle 166 – Le Chaumiau

La Municipalité a fait usage de son autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles qui lui a été accordée par le Conseil communal en début de législature pour acquérir la parcelle 166, d'une surface de 3'594 m² de forêt, pour un montant de CHF 4'000.00.

4. Travaux routiers du giratoire

Les travaux du giratoire ont pu bénéficier d'un début d'automne très clément ce qui a permis de rattraper le léger retard accumulé. Les feux de circulation alternée ont ainsi pu être retirés le vendredi 17 novembre et l'arrêt de bus de la laiterie remis à sa place habituelle. Les travaux de Romande Energie sur les lignes aériennes sont encore en cours, de même que les travaux de finitions du tapis routier qui auront lieu au printemps prochain. A ce jour, il reste principalement à élaborer, choisir et réaliser l'aménagement qui prendra place sur la pastille centrale. Pour ce faire, compte tenu de l'importance visuelle de cet aménagement pour notre village, la Municipalité a décidé de procéder en deux temps pour pouvoir intégrer une approche participative. La première étape consiste dès lors en un concours d'idées qui sera ouvert à toute la population du village au travers d'une communication dans le Froideville Infos. Nous comptons ainsi sur chacun de vous pour apporter vos idées au travers de dessins. A vos crayons !

5. Travaux de réfection de la conduite d'eau potable du Raffort

Les travaux de réfection de la conduite d'eau potable du chemin du Raffort ont permis d'assainir la situation sur la fin de ce chemin ainsi que pour les 6 parcelles raccordées. Le déplacement sur le domaine public des vannes privées d'introduction a également nécessité la réfection de quelques conduites d'alimentation directes qui ont été remises aux privés concernés après avoir été remplacées. La situation est ainsi complètement assainie.

6. Décompte sur la rénovation des dessertes forestières

Le préavis 23/2023 - demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation de travaux de rénovations des dessertes forestières - prévoyait un montant de CHF 99'000.00 pour la réalisation de ces travaux. Au final, c'est un coût de CHF 56'151.32 qui a été nécessaire, ce qui nous a permis une économie de CHF 42'848.68.

7. Patinoire

Ouverte depuis le 11 novembre, notre patinoire connaît un grand succès. Elle attire nombre de jeunes et moins jeunes. Forts des retours des sociétés locales et des usagers, nous avons procédé à quelques ajustements, notamment des horaires d'ouverture. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Commune. Un nouveau site dédié et une page Facebook sont en construction.

8. CFF - Carte journalière dégriffée Commune

Dès le 11 décembre, les cartes journalières dégriffées Commune seront en vente au Greffe. Les personnes pourront voyager une journée entière dans toute la Suisse à partir de 39 francs (avec un abonnement demi-tarif) ou de 52 francs (sans demi-tarif). De plus, la carte journalière dégriffée est proposée pour la 1^{ère} et la 2^e classe. À noter : plus les clients achètent leur carte à l'avance, plus le prix est bas. La première date de voyage possible est le 1^{er} janvier 2024. Les cartes journalières dégriffées Commune peuvent être vendues de 6 mois à un jour avant la date de voyage souhaitée.

9. Démission au sein de la Municipalité

En sa séance du 13 novembre 2023, la Municipalité de Froideville a pris acte de la démission de M. Michel Girod, Conseiller municipal en charge des bâtiments et de l'aménagement du territoire. Cette démission sera effective au 31 décembre 2023. Une élection complémentaire sera organisée afin de désigner la personne appelée à lui succéder. Elle est fixée au 3 mars 2024. Le délai de dépôt des listes est fixé au 22 janvier 2024. Le Syndic se tient à disposition des personnes intéressées pour les renseigner sur cette fonction.

10. Nouvelle organisation de la Municipalité au 1^{er} janvier

La répartition provisoire des dicastères sera la suivante :

- Protection civile : M. Pierre-Alain Witzig. Remplaçant : M. Philippe Heller.
- Aménagement du territoire : M. Jean-Louis Meylan. Remplaçant : M. Jean-François Thuillard.
- Bâtiments : M. Jean-François Thuillard. Remplaçant : M. Philippe Heller.

La répartition des dicastères sera revue après les élections.

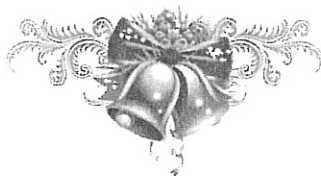
11. Dates des séances du Conseil communal 2024

Les dates retenues pour 2024 sont les suivantes :

- 12 mars 20h
- 7 mai 20h (en réserve)
- 18 juin 20h
- 8 octobre 19h (à la salle du Grand Conseil)
- 10 décembre 19h

12. Giron du Centre 2025 FVJC

Lors de la dernière assemblée générale du Giron du Centre qui s'est déroulée à Bretigny vendredi dernier, notre Jeunesse de Froideville a obtenu l'organisation du Giron du Centre 2025. Nous la félicitons et lui souhaitons plein succès pour cette manifestation d'importance.



La Municipalité profite de ce dernier conseil de l'année pour remercier tous nos collaboratrices et collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

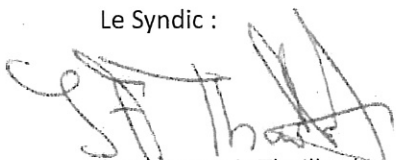
Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement nécessaire à la bonne marche de notre village.

Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année et formulons tous nos vœux pour l'année 2024, en nous réjouissant de vous retrouver autour de notre traditionnel apéritif du Nouvel-an le 6 janvier prochain.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter.

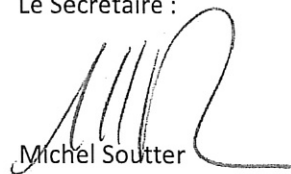
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

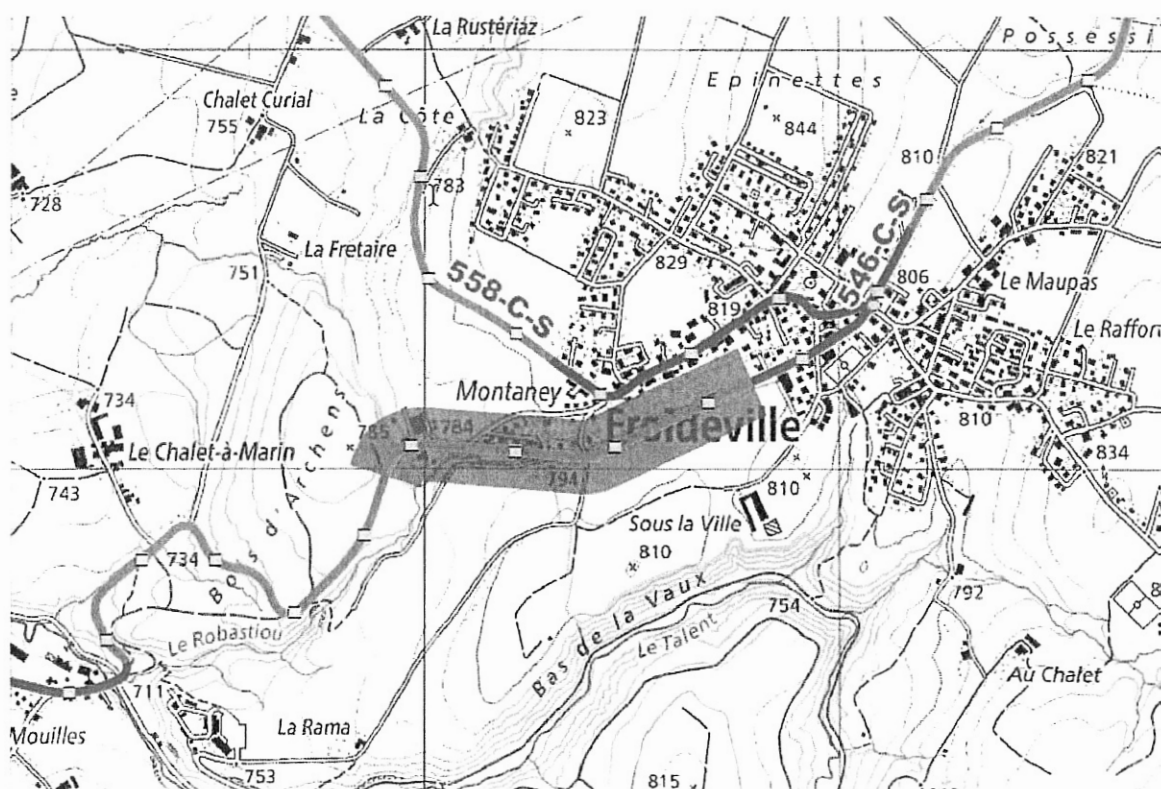

Michel Soutter

Réponses aux questions du Conseil communal

Séance du 5 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part de ses réponses aux questions relatives aux futurs travaux sur la RC 546 Bois d'Archens – Froideville.



1. Mise à l'enquête

Les travaux d'entretien de la route cantonale ne sont pas soumis à enquête publique, conformément à l'art. 3, al. 2 du Règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou ; RS 725.01) qui mentionne que « les travaux d'adaptation et d'entretien sur le domaine public ne sont pas soumis à l'enquête publique ». Les travaux pour la réalisation d'un trottoir entre la déchèterie et le chemin de Montaney sont à l'enquête publique du 25 novembre 2023 au 3 janvier 2024.

2. Information aux riverains

La Direction générale de la mobilité et des routes, qui gère les travaux, écrira à tous les propriétaires riverains de ce tronçon de la RC 546, ainsi qu'aux propriétaires sis entre celui-ci et le chemin de Montaney.

3. Travaux prévus

Le tronçon considéré a une longueur de 967 mètres. Le comptage quinquennal de 2015 fait état d'un trafic journalier de 3'950 véhicules dont 15 poids lourds. Il traverse un secteur de protection des eaux souterraines Au (eaux souterraines exploitables) sur toute sa longueur ainsi que des zones de protection des eaux S1 à S3 (zones de captage et zones entourant une zone de captage), sur une longueur d'environ 280 m.

Ce tronçon est caractérisé par :

- une chaussée présentant de nombreuses dégradations de surface ;
- des affaissements de bords ;
- des dévers non conformes ;
- une largeur variant de 5.05 m à 6.05 m ne permettant pas le croisement de deux poids lourds sans un empiètement sur les bords de la chaussée ;
- un réseau de récolte des eaux claires non conforme et à remplacer entièrement dans les zones de protection des eaux.

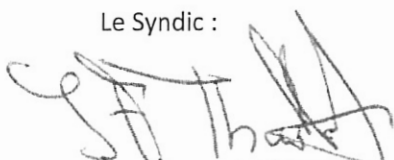
Le projet de réfection vise notamment à :

- mettre aux normes le réseau de récolte des eaux de chaussée par le renouvellement des canalisations en polyéthylène haute densité (PE-HD) soudé et parfaitement étanche ;
- élargir le gabarit existant à 6.00 m (largeur utile) pour la sécurité du trafic et pour remédier de manière durable aux affaissements de bords ;
- renforcer les zones d'affaissement en remplaçant ponctuellement le coffre ;
- renouveler les couches bitumineuses en fin de vie et renforcer la chaussée.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous espérons ainsi avoir répondu aux différentes questions.

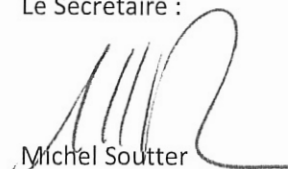
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :


Michel Soutter